

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	HUGGLER	UG 8	CH 9372 25

Constructeur	EMIL HUGGLER AG, Baumaschinenfabrik, Mühleweg 12, 5034 Suhr		
Identification	sur la plaquette du constructeur "UG 8"		
	devant le No. du châssis --		
Plaquette constructeur	à droite, à l'arrière, latéralement au-dessus du coffre des commandes		
Numéro du châssis	à gauche, à l'avant, en haut sur le longeron		
Importateur principal	--		
Véhicule homologué	9 701		

Châssis			
Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
		Suspension	ressorts hélicoïdaux
Frein de service	à air comprimé, 2 conduites, indirect, à expansion interne, sur les 2 roues		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues, à vis		

Carrosserie silo pour le transbordement de béton

Dimensions	intérieur	extérieur
Longueur		5600
Largeur		2500
Hauteur		2840
Porte à faux	av	av 4110
	ar	ar 1490
Empattement		--
Voies	av	ar 1650
Distance anneau axe	av	ar 4110
Distance pivot		axe ar --

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	530	3140	3670
Charge utile	(poids avec moteur électrique ou à diesel)		
Poids total			3670
Poids garantis	850	5000	3900
Pneus		7.50 R 15	
Ply/bar		16 / 8,5	
Charge		4360	
pour V max		80	
Vitesse maximale selon constructeur			80
Vitesse maximale selon tenue route			80

Moteur de travail	<u>moteur électrique ou à diesel</u>	
Marque		Type
Brut		à/min
Silencieux		
Mesure des gaz		
Déparasitage		

Equipement		R	(S)
Feux rouges		S1	(E)
Feux stop		2s	(E)
Clignoteurs	ar	I	(E)
	av	I	(E)
Catadioptres	lat.	III	(E)
	ar	ULO	CH 1 0503 01
Feux de gabarit	av		
	lat.	--	
	ar	--	
	ar vers l'av	--	
Eclairage plaque			
Cale		1/ 285x150x170 mm	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Remorque de travail</u>	Poids à vide	<u>3670</u>
Marque et type	<u>HUGGLER UG 8</u>	Charge utile	<u>—</u>
FH-No CH	<u>9372 25</u>	Poids total	<u>3670</u>
Carrosserie	<u>silo pour le transbordement de béton</u>		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Inscription dans le permis de circulation:

- 141 - assurer : l'essieu et le châssis doivent être reliés par 2 chevilles;
les élargissements repliés de la benne;
- 160 - montage : les feux prescrits;
- 221 - véhicule tracteur obligatoire: ... (OCE art. 37, al. 3);
- 223 - le poids de l'ensemble ou la charge remorquée,